

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Le stage est organisé du 29/10/22 au 04/11/22 à Nantes

Deux formules vous sont proposées pour cette session :

- la Formule Complète, comprenant petit déjeuner, déjeuner, goûter, dîner, hébergement ainsi que les entraînements et activités
- la Demi-Pension, comprenant le déjeuner et le goûter ainsi que les entraînements et activités

1- RESERVATION

L'inscription sera définitive uniquement à réception du dossier d'inscription complet comprenant les documents suivants :

- la fiche d'inscription, dûment remplie, datée et signée ;
- la fiche sanitaire de liaison, dûment remplie, datée et signée ;
- le règlement intérieur et les CGV, dûment datés et signés ;
- un certificat médical ou une copie de la licence de la FFHB ;
- une attestation de droits à l'assurance maladie du stagiaire ;
- une attestation de Mutuelle couvrant l'enfant ;
- une attestation de responsabilité civile couvrant l'enfant ;
- le règlement total

À réception du dossier, nous vous confirmerons l'inscription de votre enfant par mail et sms. Quelques semaines avant le début du stage, vous recevrez par mail la convocation officielle ainsi que l'ensemble des renseignements utiles.

2- REGLEMENT

Les règlements pourront s'effectuer par carte bancaire (via le site MyHandball.fr ou Sportynéo), par virement bancaire, par chèque bancaire ou par chèques vacances. Un règlement en plusieurs fois est possible.

Nous recommandons aux familles réglant par chèques ou chèques vacances de nous les faire parvenir par courrier avec accusé de réception à l'adresse suivante : mySportEvent - 43 allée Johann Sebastian Bach 77410 Claye Souilly.

- Par chèques : le cas échéant, la totalité de la somme doit être envoyée avec le dossier d'inscription en plusieurs chèques. Le premier chèque, encaissé immédiatement, devra être d'un montant minimum de 250€. Les autres chèques seront encaissés selon votre préférence, avec un dernier encaissement 15 jours avant le début du stage. Les chèques doivent être libellés à l'ordre de « mySportEvent » avec indiqué au dos le nom et le prénom de l'enfant ainsi que le mois d'encaissement souhaité pour chacun. Le règlement est considéré complet après encaissement du dernier chèque.

-Via notre partenaire Sportynéo, en 4 fois ou 10 fois. Conformément à notre accord de partenariat, un paiement via cette plateforme est considéré complet dès sa souscription, et non à la fin du remboursement des 4 ou 10 échéances.

L'intégralité du règlement du stage doit être réglée avant son commencement sous peine d'annulation de l'inscription.

3- ASSURANCE

L'assurance permet au stagiaire de bénéficier d'un remboursement des acomptes et des sommes versés en règlement du séjour, que ce soit pour une ANNULATION ou pour une INTERRUPTION du séjour.

L'assurance est à prendre au moment de l'inscription pour une souscription à hauteur de 49€. Une assurance ne peut couvrir plusieurs stagiaires. Dans le cas de fratrie, une assurance commune est possible pour 79€ (pour 2 frères et sœurs) et 99€ (pour 3 frères et sœurs).

4- ANNULATION

En cas d'annulation anticipée du séjour pour des raisons diverses (blessure, maladie, Covid y compris, indisponibilité, ...) le stagiaire pourra se voir rembourser la totalité ou une partie des sommes engagées selon l'anticipation de cette annulation et si une assurance a été souscrite ou non, selon le tableau suivant (Ces chiffres s'appliquent à l'ensemble du séjour, options comprises, à l'exception de l'assurance qui ne sera pas remboursée) :

| Remboursement à | Hors assurance | Avec assurance |
|-----------------|----------------|----------------|
| J-30 et + | 85% | 100% |
| J-30 à J-15 | 60% | 100% |
| J-14 à J-1 | 10% | 100% |

5- INTERRUPTION DE SEJOUR

Sans assurance, toute interruption de séjour, quel qu'en soit le motif (blessure, maladie...) ou toute renonciation à certaines prestations comprises, ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement.

En cas de souscription à l'assurance, le stagiaire bénéficiera d'un remboursement sous forme d'avoir, au prorata des jours non consommés, utilisable dès le stage suivant et valable durant une année civile, à compter de la date de fin de stage prévue normalement.

Cette assurance ne s'applique pas dans le cas du renvoi d'un stagiaire.

Les frais de retour anticipé (transport) et d'un accompagnement éventuel sont à la charge du stagiaire.

6- CERTIFICAT MEDICAL ET BLESSURE

Les stagiaires doivent présenter un certificat médical dûment établi, attestant qu'ils ne présentent aucune contre-indication à la pratique sportive, datée de moins de 3 mois par rapport au début du stage. Si le stagiaire est licencié dans un club affilié à la FFHB, une copie de la licence pour la saison en cours pourra se substituer au certificat médical demandé.

En cas de blessure du stagiaire, l'équipe encadrante dispose de plusieurs pharmacies afin de pratiquer les petits soins immédiats. Si la blessure nécessite d'engager des frais divers (consultation, déplacement, matériel), ces derniers restent à la charge du stagiaire et feront l'objet d'un remboursement sur présentation des justificatifs.

7- ASSURANCE DES STAGIAIRE ET DEGRADATIONS

Les stagiaires doivent être couverts par une assurance responsabilité civile particulière ainsi qu'une assurance individuelle « garantie de la vie ».

En cas d'accident ou dégradations provoqués par le stagiaire, l'organisation ne pourra pas être tenue pour responsable et tous frais liés resteront à la charge du stagiaire et seront remboursés sur présentation des justificatifs.

8- PRISE EN CHARGE DEPUIS LA GARE SNCF/L'AEROPORT

Nous vous proposons une prise en charge aller-retour du stagiaire depuis la gare SNCF/l'aéroport les plus proches avec une participation supplémentaire de 60€. Les horaires de prise en charge Aller et de dépose Retour seront à fixer avec l'organisateur dans l'intérêt collectif des stagiaires et de l'organisation.

Le transport « domicile – lieu du stage » reste à la charge des familles.

Nous vous demanderons de bien vouloir nous renvoyer la décharge (fournie) remplie et signée avant la prise en charge. Sans cette dernière dûment remplie, l'organisation ne pourra pas prendre la responsabilité du transport du stagiaire.

9- ARRIVEE LA VEILLE

Dans le cas où un stagiaire souhaiterait arriver la veille de son début de stage, nous vous proposons un accueil en fin d'après-midi le jour précédent, comprenant le repas du soir, l'hébergement pour la nuit, le petit-déjeuner ainsi que l'encadrement nécessaire, avec une participation supplémentaire de 55€ par stagiaire.

10- MODIFICATION

L'Académie Dumoulin se réserve le droit, jusqu'à une semaine avant le début du stage, d'annuler celui-ci en cas de force majeure, pour cause sanitaire ou pour défaut de remplissage. Dans ce cas, l'ensemble des sommes perçues seront remboursées.

L'Académie Dumoulin peut à tout moment modifier l'organisation générale de la semaine (horaires, activités ..) afin d'assurer le bon déroulement du stage.

11- CONDITION EXCEPTIONNELLE : CONTEXTE SANITAIRE

L'Académie Dumoulin est régie par la même réglementation ministérielle qu'une association sportive et appliquera les mesures nécessaires pour garantir la santé des stagiaires.

12- DECLARATION DE SEJOUR

Nos séjours font l'objet d'une déclaration pour agrément auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS). Ils répondent aux obligations réglementaires de qualité et à la sécurité des installations et de qualification de l'encadrement.

Date :

Signature Parents avec la mention « lu et approuvé »